

Commune de **SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS**

Analyse financière période 2017-2021

**Cyril Fouché – Conseiller aux décideurs locaux
Direction départementale des finances publiques d'Eure-et-Loir**

Introduction

L'analyse financière proposée a été réalisée le 23 mars 2022.
Elle concerne la commune de Saint-Lubin-des-Joncherets (4 066 habitants).

Elle a pour finalité, à travers l'examen de la période courant de 2017 à 2021, de donner une image de la situation économique et financière de la collectivité.

Les ratios présentés font l'objet de comparaisons avec les moyennes des communes de la même strate démographique, soit de 3 500 à 4 999 habitants, au niveau départemental (9 communes soit 100 % des données au jour de l'étude), régional (28 communes soit 62 % des données) et national (722 communes soit 78 % des données).

Important : la présente étude a été réalisée alors que les données fiscales 2021 n'étaient pas exploitables pour les bases fiscales et les taux pratiqués. Les données de comparaison 2021 de la fiscalité locale seront donc communiquées ultérieurement.

Il est rappelé que la commune de Saint-Lubin-des-Joncherets est membre, depuis le 1er janvier 2014, de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux.

L'environnement socio-économique de la commune
(données 2020)

Données socio-démographiques	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Population légale	4 050 habitants			
Nombre de foyers fiscaux	2 276			
Part des foyers non imposables	52,0 %	44,7 %	44,7 %	46,6 %
Revenu fiscal moyen par foyer	22 735	26 882	26 878	28 204

Principaux constats

L'examen des comptes de la commune de Saint-Lubin-des-Joncherets fait apparaître une nette amélioration sur l'exercice 2021.

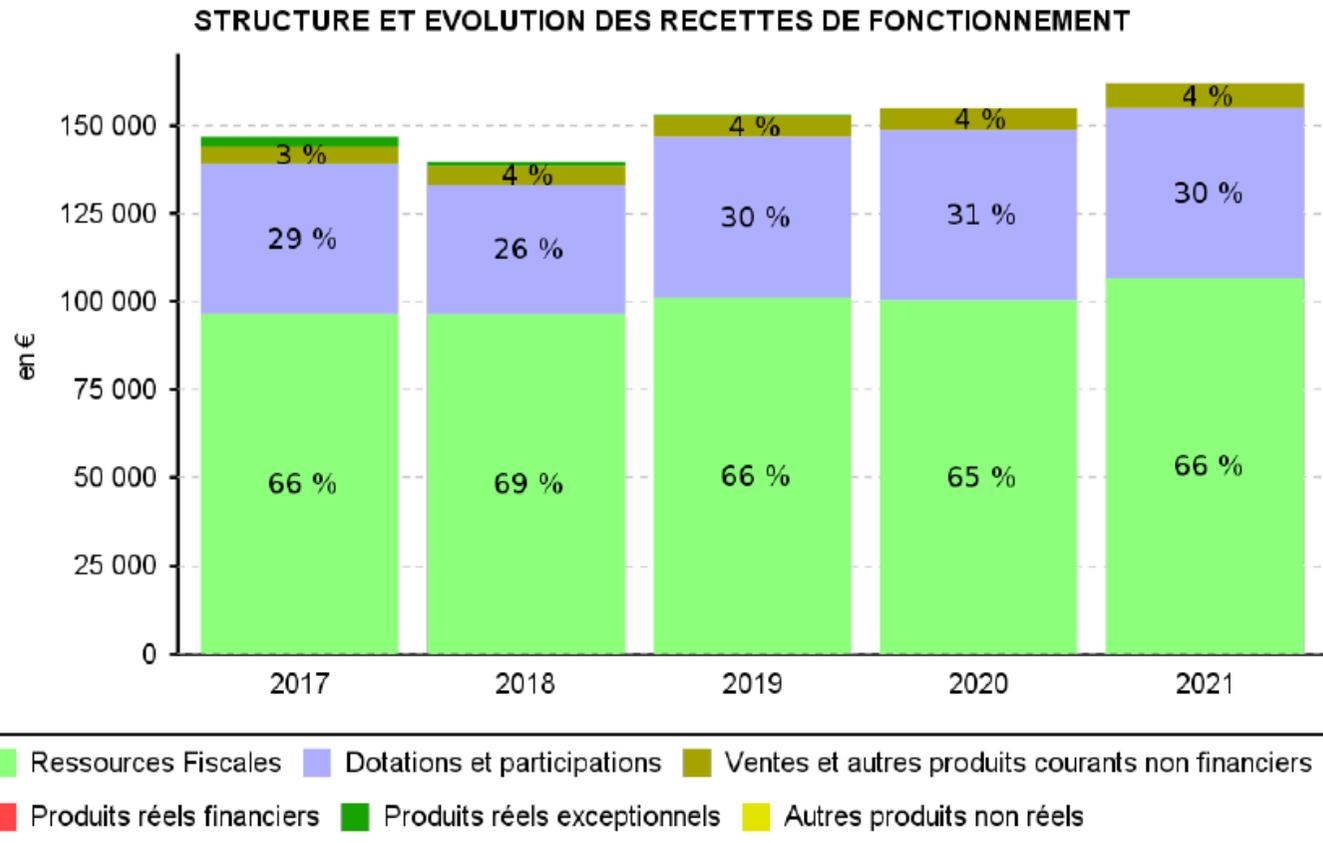
Un effort de maîtrise sur les charges (-0,90 % entre 2020 et 2021) couplé à une croissance de +6,50 % des produits (entre 2020 et 2021 également), a provoqué une croissance significative de la capacité d'autofinancement. Celle-ci s'est régénérée pour atteindre 717 092 € en 2021.

Le niveau d'investissement a été important sur les cinq exercices étudiés. Le financement des dépenses d'équipement s'est effectué par l'autofinancement, les subventions et par la contribution des réserves, notamment sur l'exercice 2018. Deux emprunts ont également été souscrits en 2017 et 2021.

La structure financière de la commune a été renforcée sur le dernier exercice. Il convient donc de poursuivre sur cette trajectoire par un pilotage budgétaire actif axé sur le contrôle des charges et une volumétrie adaptée des dépenses d'investissement.

L'endettement de la collectivité étant très inférieur à la moyenne, le levier de l'emprunt pourra être privilégié en cas de nécessité. De même, le levier de la fiscalité (une possible augmentation des taux des taxes foncières) peut être un sujet de réflexion.

Les recettes de fonctionnement



Les produits réels de fonctionnement ont augmenté de +10,30 % entre 2016 et 2020.

Sur l'exercice 2021, le ratio/habitant ressort à 782 €, ce qui est supérieur à la moyenne départementale de la strate (702 €).

Focus sur les conséquences financières de la pandémie

Alors que les produits affichaient une baisse de -2,60 % entre 2019 et 2020, ils augmentent de +4,50 % entre 2020 et 2021.

Ce constat est à mettre en perspective avec l'impact de la pandémie en 2020. La crise sanitaire avait notamment pesé sur les recettes du périscolaire :

149 542 € de recettes en 2019

100 199 € de recettes en 2020 **soit une baisse de -49 343 €.**

145 861 € de recettes en 2021

(source : comptes de gestion émissions art. 7067)

REPERES

2021 <i>En €/hab</i>	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Ressources Fiscales	526	511	577	676
Dotations et participations	345	277	257	232
Ventes et autres produits courants non financiers	69	97	111	112
Produits réels financiers	0	0	0	3
Produits réels exceptionnels	2	4	6	10

Les ressources fiscales

En €	Évolution des ressources fiscales					Évolution	
	2017	2018	2019	2020	2021	2020/2021	2017/2021
Ressources fiscales	2 031 767	2 036 492	2 118 796	2 135 065	2 137 424	0,1 %	5,2 %
Impôts locaux dont FNGIR (hors FPIC)	1 075 786	1 101 192	1 110 818	1 126 932	1 125 890	-0,1 %	4,7 %
Fiscalité reversée	955 531	935 300	1 007 978	1 008 133	1 011 534	0,3 %	5,9 %
dont reversement de fiscalité des groupements	866 547	863 635	938 197	938 197	938 197	0,0 %	8,3 %

Les ressources fiscales ont été peu dynamiques sur la période, avec une croissance limitée à +5,20 %.

*Les **impôts locaux** n'ont augmenté que de +4,70 %, limités par la stabilité des taux des taxes foncières et d'habitation.*

*La **fiscalité reversée** (FPIC + attribution de compensation versés par la Communauté d'agglomération de Dreux) affiche une hausse de 5,90 %.*

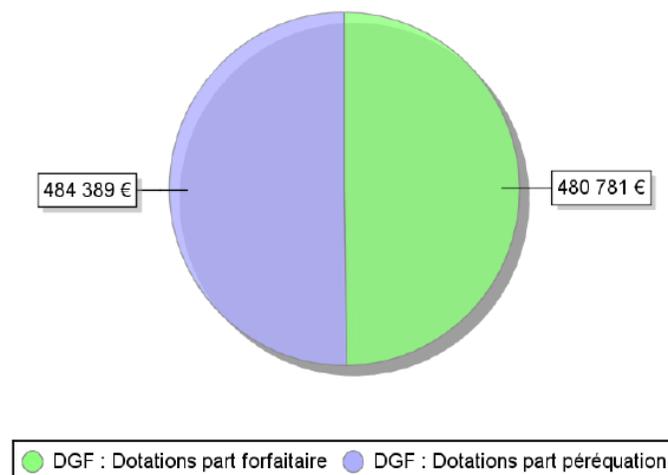
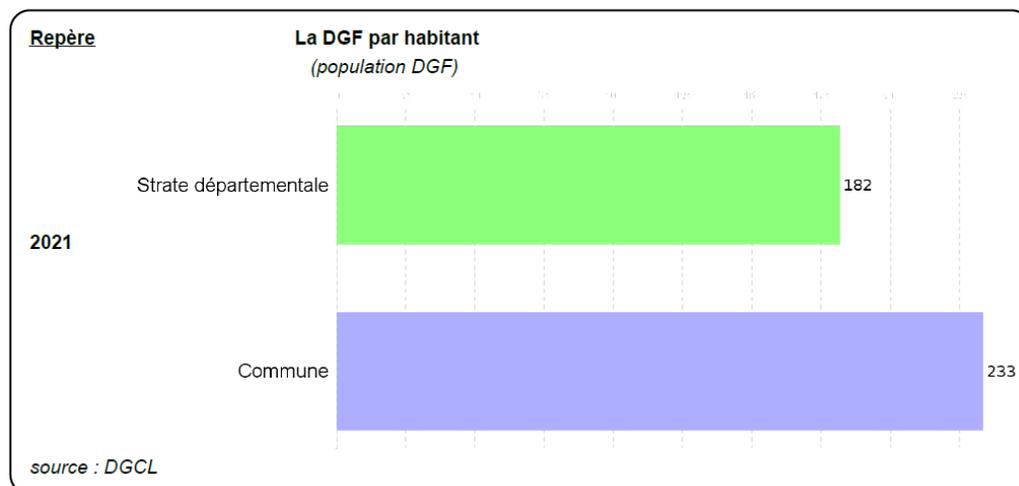
La DGF et les autres dotations

En €	Évolution de la DGF et des autres dotations					Évolution	
	2017	2018	2019	2020	2021	2020/2021	2017/2021
Dotations et participations	1 142 492	1 270 247	1 266 871	1 251 118	1 402 288	12,1 %	22,7 %
DGF (compte 741)	811 358	917 031	919 674	876 593	965 170	10,1 %	19,0 %
Attributions de péréquation et de compensation	35 579	33 673	36 909	40 652	60 614	49,1 %	70,4 %
Autres dotations et participations	295 555	319 543	310 288	333 873	376 504	12,8 %	27,4 %

Les dotations sont en hausse de +22,70 % sur les cinq exercices, portées par le dynamisme de la DGF et l'augmentation continue des « Autres dotations et participations ». Ces dernières bénéficient des revenus croissants (mais non pérennes) du **FDPTADEM** / Fonds départemental de péréquation aux taxes additionnelles aux droits de mutations.

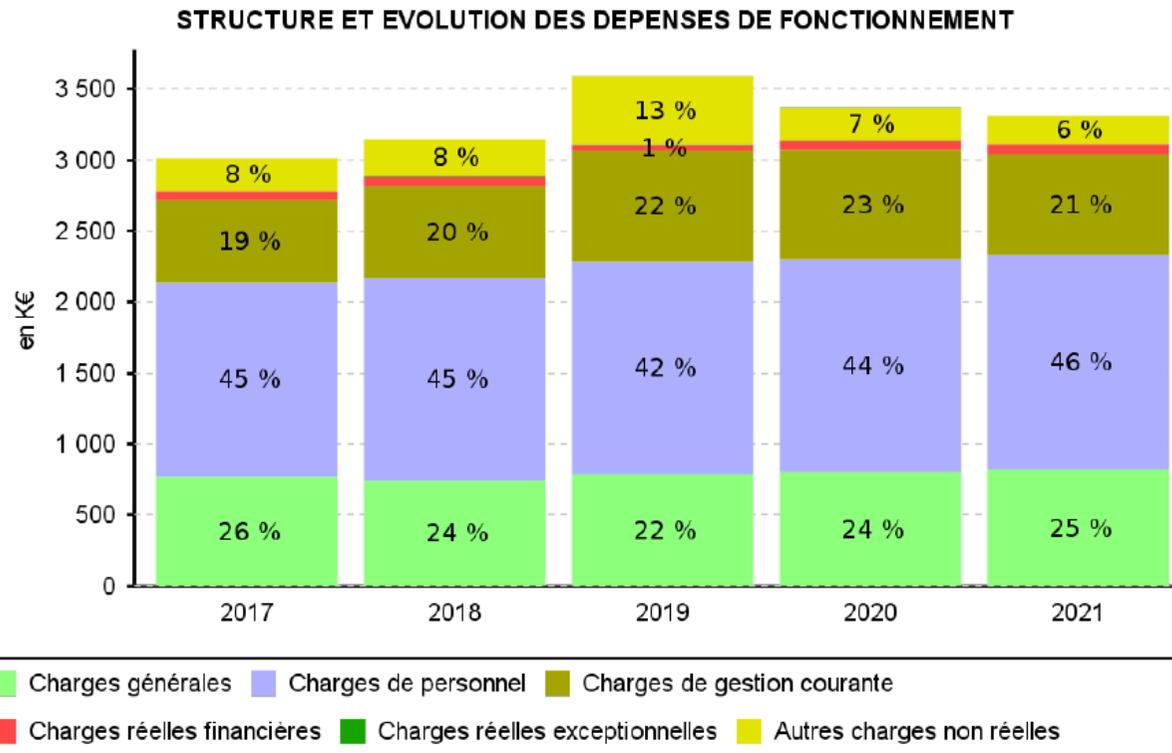
Focus sur la D.G.F. (Dotation Globale de Fonctionnement)

STRUCTURE DE LA DGF 2021



En €	Composition de la DGF notifiée					Évolution	
	2017	2018	2019	2020	2021	2020/2021	2017/2021
DGF : Dotations part forfaitaire	488 480	485 283	483 539	480 650	480 781	0,0 %	-1,6 %
DGF : Dotations part péréquation	322 878	431 748	436 135	395 943	484 389	22,3 %	50,0 %
dont...							
Dotation de solidarité rurale	257 279	350 502	358 858	324 621	406 876	25,3 %	58,1 %
DGF : Total des dotations des parts forfaitaire et péréquation(2)	811 358	917 031	919 674	876 593	965 170	10,1 %	19,0 %

Les dépenses de fonctionnement



Les charges réelles de la commune ont augmenté de +11,80 % sur la période 2017-2021.
 Sur l'exercice 2021, le ratio ressort à 766 €/habitant, ce qui est proche de la moyenne départementale de la strate (727 €).

	2017	2018	2019	2020	2021	2020/2021	2017/2021
Charges réelles de fonctionnement	2 783 081	2 888 543	3 111 077	3 141 031	3 112 735	-0,9 %	11,8 %

Les charges de personnel

En €	Évolution des charges de personnel					Évolution		Repères - 2021	
	2017	2018	2019	2020	2021	2020 / 2021	2017 / 2021	Commune En € par habitant	Strate départementale
Charges de personnel	1 369 610	1 426 511	1 497 690	1 493 916	1 510 158	1,1 %	10,3 %	371	376

Il est rappelé que la commune assure directement la gestion de ses écoles.

Les charges financières

En €	Évolution des charges financières					Évolution		Repères - 2021	
	2017	2018	2019	2020	2021	2020 / 2021	2017 / 2021	Commune En € par habitant	Strate départementale
Charges financières	66 242	66 244	40 959	65 336	70 443	7,8 %	6,3 %	17	15

Les subventions, participations et contingents

En €	Évolution des subventions, participations et contingents					Évolution		Repères - 2021	
	2017	2018	2019	2020	2021	2020 / 2021	2017 / 2021	Commune	Strate départementale
								En € par habitant	
Subventions, participations et contingents	423 656	522 414	627 873	662 506	598 020	-9,7 %	41,2 %	147	89

Focus sur la participation aux PEP 28 :

Exercice 2018 = 257 017 € (participation PEP 28)

Exercice 2019 = 337 694 € (participation PEP 28)

Exercice 2020 = 377 268 € (participation PEP 28)

Exercice 2021 = 365 814 € (participation PEP 28)

Les autres charges réelles

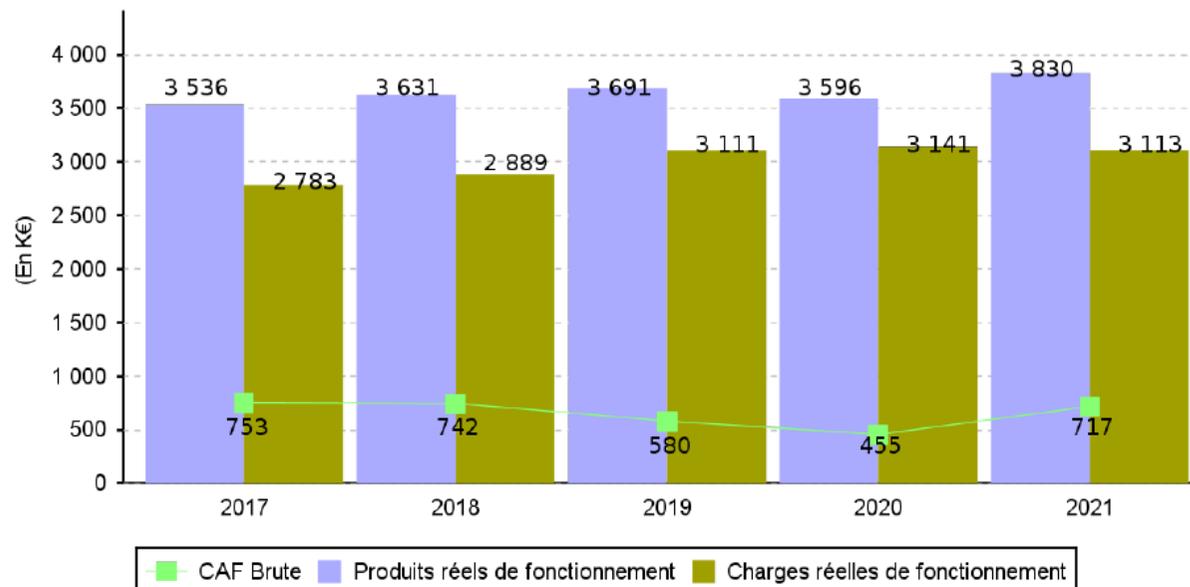
En €	Évolution des autres charges réelles					Évolution		Repères - 2021	
	2017	2018	2019	2020	2021	2020 / 2021	2017 / 2021	Commune	Strate départementale
								En € par habitant	
Autres charges réelles	923 572	873 374	944 555	919 273	934 114	1,6 %	1,1 %	230	247

L'autofinancement brut et net

La capacité d'autofinancement brute

Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

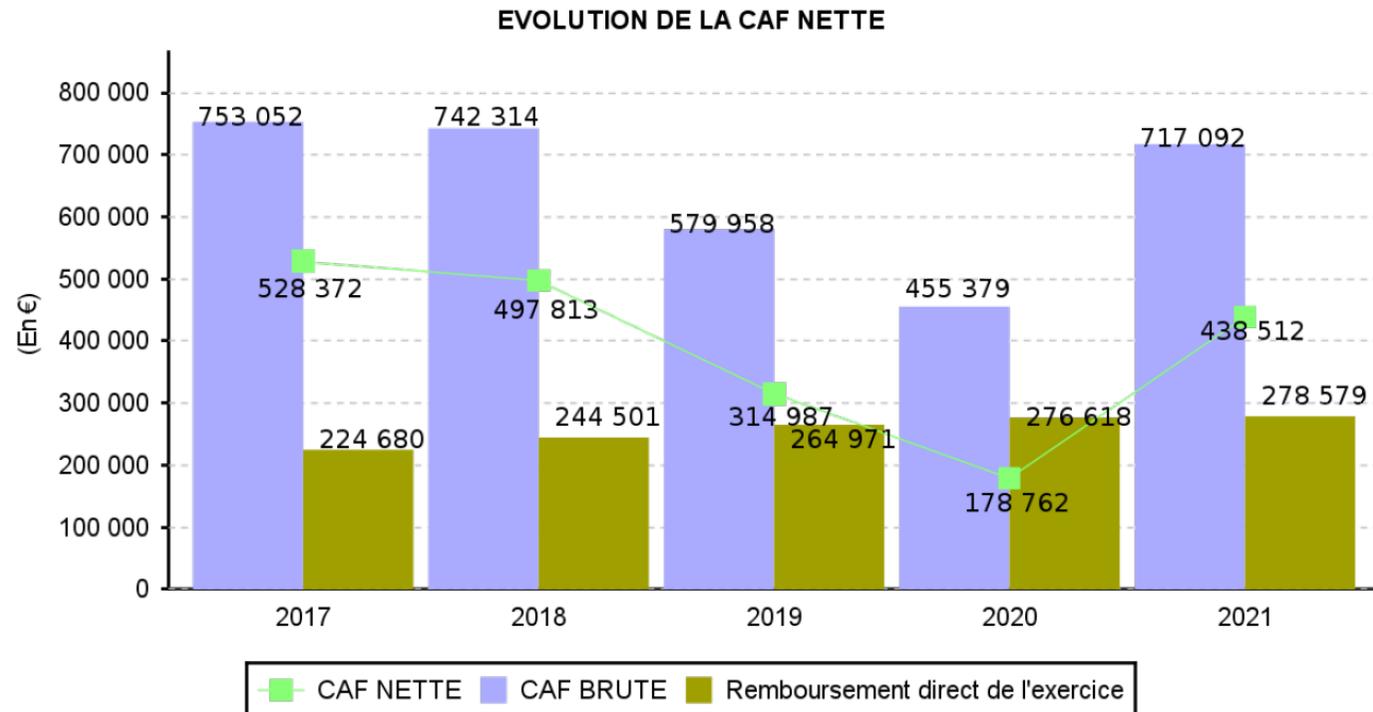
EVOLUTION DE LA CAF BRUTE



En €	Évolution de la capacité d'autofinancement brute					Évolution		Repères - 2021	
	2017	2018	2019	2020	2021	2020 / 2021	2017 / 2021	Commune En € par habitant	Strate départementale
Produits réels de fonctionnement	3 536 133	3 630 857	3 691 034	3 596 410	3 829 827	6,5 %	8,3 %	942	888
- Charges réelles de fonctionnement	2 783 081	2 888 543	3 111 077	3 141 031	3 112 735	-0,9 %	11,8 %	766	727
= CAF BRUTE	753 052	742 314	579 958	455 379	717 092	57,5 %	-4,8 %	176	161

La capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement.



La CAF nette du remboursement des dettes bancaires avait été divisée par trois entre 2017 et 2020.

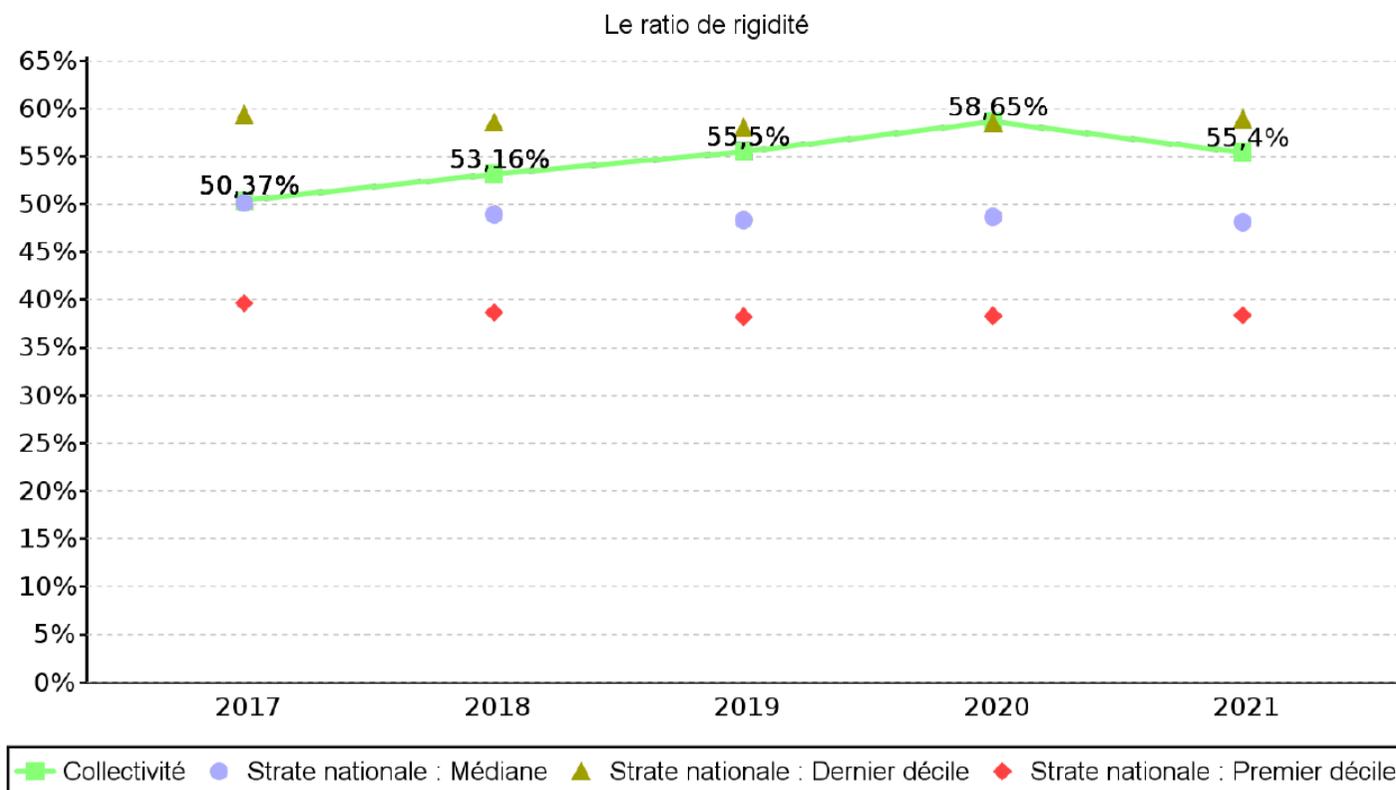
Elle connaît un redressement significatif sur l'exercice 2021, avec une croissance de +145 % par rapport à 2020.

En 2021, la CAF nette ressort à 108 €/habitant. Elle repasse au dessus de la moyenne départementale située à 93 €.

Couverture des charges par les produits : le ratio de rigidité

Le ratio de rigidité des charges structurelles permet d'apprécier la proportion des dépenses « obligatoires », à savoir les charges de personnel, les contingents et participations (par exemple la participation des communes aux services départementaux d'incendie et de secours) et les charges d'intérêts par rapport aux produits de fonctionnement réels. Plus ce ratio est élevé, plus la marge de manœuvre de la collectivité est faible.

Le ratio de rigidité reprend une orientation positive sur l'exercice 2021.



Les opérations d'investissement

En €	Les dépenses d'équipement					Repères - 2021	
	2017	2018	2019	2020	2021	Commune	Strate départementale
						En € par habitant	
Dépenses d'équipement	1 175 714	2 730 490	1 391 728	914 237	987 706	243	231

La politique d'investissement a été soutenue sur les cinq exercices étudiés :

Exercices	Montant des investissements	Ratio/ habitant	Moyenne départementale
2017	1 175 714 €	284 €	188 €
2018	2 730 490 €	666 €	357 €
2019	1 391 728 €	341 €	277 €
2020	914 237 €	226 €	202 €
2021	987 706 €	243 €	231 €

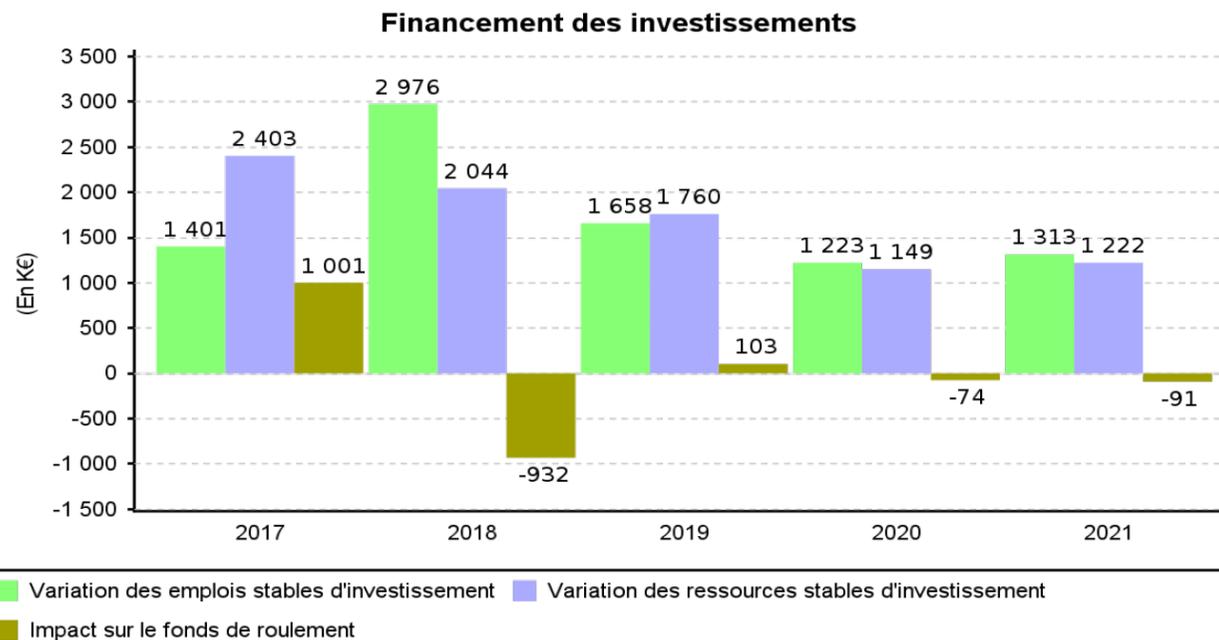
Le financement des dépenses d'équipement

En €

Les emprunts

	2017	2018	2019	2020	2021
Emprunts de l'exercice	600 000	0	0	0	155 000

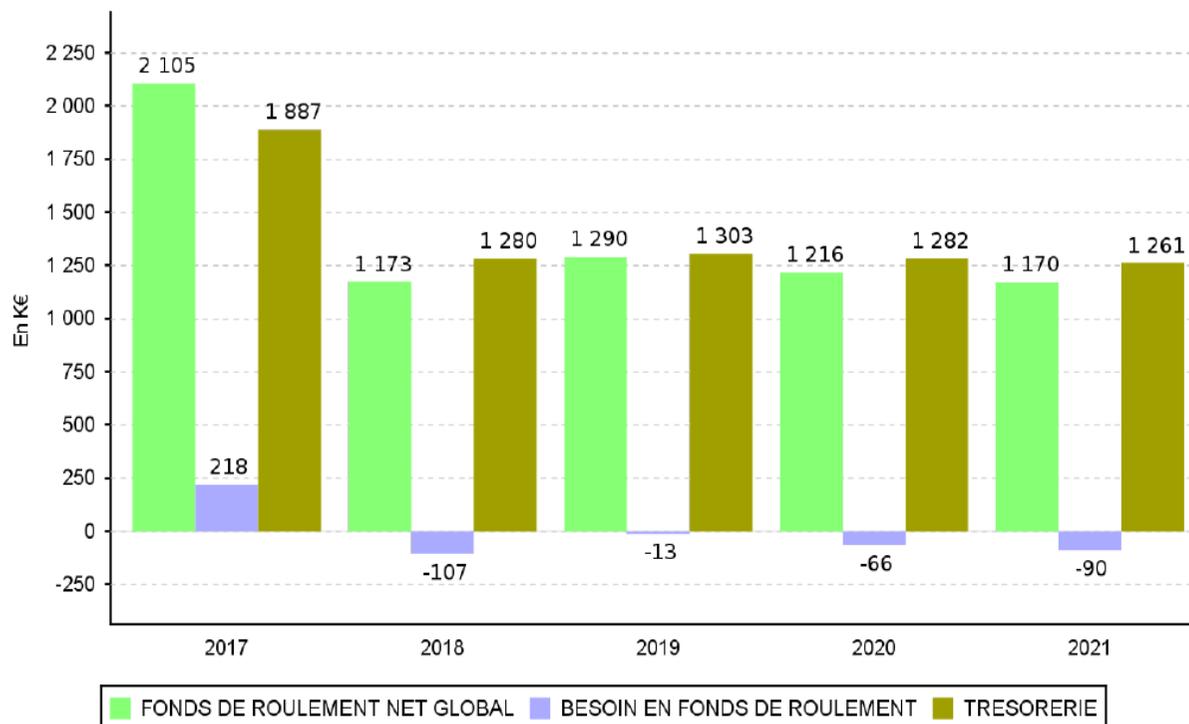
Le financement des dépenses d'équipement s'est effectué avec l'autofinancement, les subventions et l'emprunt (exercices 2017 et 2021). Il est également relevé que les réserves ont été mises à contribution, notamment sur l'exercice 2018, à hauteur de 932 010 € (montant de l'**impact sur le fonds de roulement** : voir graphique ci-dessous).



L'équilibre financier du bilan

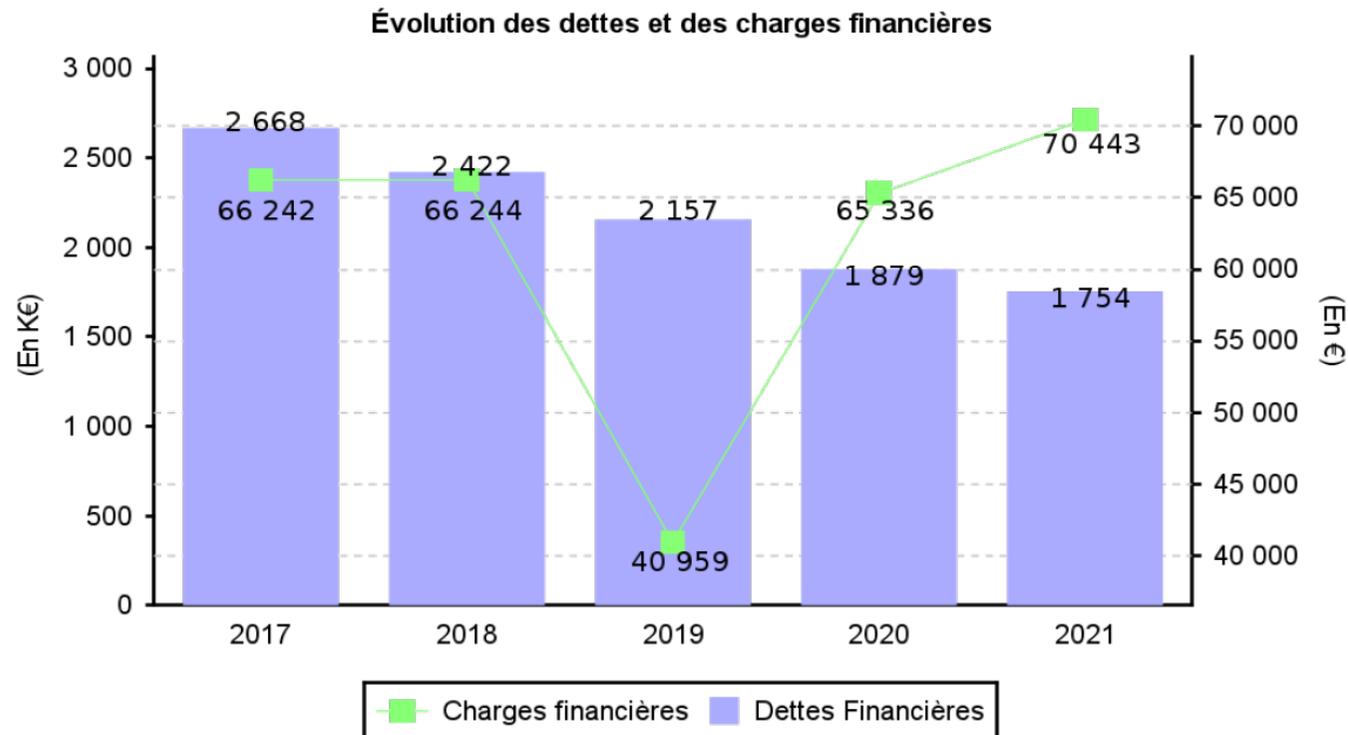
Le fonds de roulement	Le besoin en fonds de roulement	La trésorerie
<p>Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et les réserves, les subventions d'équipement, les emprunts) et les immobilisations (investissements réalisés et en cours de réalisation).</p> <p>Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.</p>	<p>Le besoin en fonds de roulement (BFR) est égal à la différence entre l'ensemble des créances et stocks et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales...). Une créance constatée, non encaissée, génère un besoin de fonds de roulement (c'est-à-dire de financement) alors qu'une dette non encore réglée vient diminuer ce besoin. Le BFR traduit le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.</p>	<p>La trésorerie du bilan comprend le solde du compte au Trésor, mais également les autres disponibilités à court terme comme les valeurs mobilières de placement. Elle apparaît comme la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement</p>

Evolution des éléments du bilan



Le fonds de roulement est en baisse de -44,40 % sur l'ensemble de la période. En 2021, il ressort néanmoins à un niveau correct : 288 €/habitant, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne départementale de la strate (266 €).

Endettement



L'encours total de la dette était de 1 754 418 € au 31/12/2021, soit un ratio de 431 €/habitant, très inférieur à la moyenne départementale de la strate située à 698 €.

Le ratio 2021 endettement/CAF ressort à 2,44 années. L'annuité de la dette (capital + intérêts), rapportée par habitant, ressort à 86 €, ce qui est au-dessus de la moyenne départementale de 81 €.

Une réelle marge de manœuvre est à la disposition des élus dans ce domaine.

A titre indicatif, avec une souscription d'emprunt à hauteur de 1 100 000 € en 2022, la commune ne ferait que rejoindre la moyenne départementale de la strate.

Eléments concernant la fiscalité directe locale

Important : la présente étude a été réalisée alors que les données fiscales 2021 n'étaient pas exploitables pour les bases fiscales et les taux pratiqués. Les données de comparaison 2021 de la fiscalité locale seront donc communiquées ultérieurement.

Il est rappelé la réforme en cours : la taxe d'habitation sur les résidences principales disparaîtra complètement en 2023. Elle est compensée à l'euro près (sur la base du taux 2017) par une récupération de la part départementale de la taxe foncière, le montant étant ajusté par un coefficient correcteur.

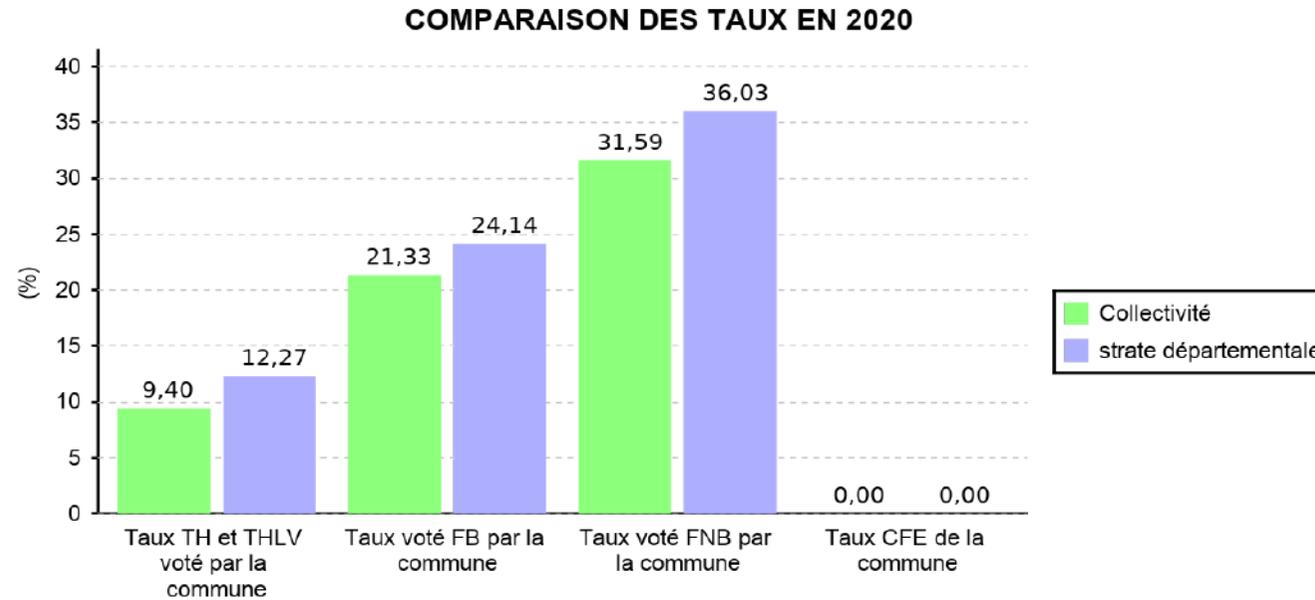
La taxe d'habitation sur les résidences secondaires est maintenue.

Il est relevé, à ce sujet, les données suivantes :

DONNÉES ÉCONOMIQUES	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Nombre de logements imposés à la TH	1 758			
-> dont part de résidences secondaires	4,8 %	6,4 %	5,8 %	13,1 %
-> dont logements vacants	0	3	13	10

Les taux

Pour rappel : données 2020



Les taux pratiqués par la commune sont tous inférieurs aux moyennes de la strate départementale.

Il est rappelé que pour 2021 :

- le taux de la taxe d'habitation est neutralisé ;*
- le taux de la taxe foncière bâtie (TFB) est cumulé avec celui N-1 du département (+20,22%) ;*
- le taux pivot étant désormais celui de la taxe foncière bâtie, le taux de la taxe foncière non bâtie ne peut augmenter davantage que celui de la TFB.*